Procès-verbal de la Commission Recherche du 24 septembre 2026

Présents en commission recherche restreinte : André-Frédéric HOYAUX, Cécile CROCE, Christelle LAHAYE, Julia ROUMIER, Nicolas Labarre, Nuria RODRIGUEZ LAZARO, Olivier DEVILLERS, Pascale SARDIN, Stéphane CARO

Représentés en commission recherche restreinte : Mariella CAUSA, Tristan COIGNARD, Hélène COQUEUGNIOT, Apostolos LAMPROPOULOS, Jean-Pierre MOISSET

CR restreinte	
Total présents	**9**
Total représentés	**5**
Total suffrages	**14**

Présents en commission recherche plénière : Antoine WEIDMANN, Caroline LE MAO, Cécile CROCE, Cédric BRUN, Christelle LAHAYE, Constance LEJEUNE, Elisabeth MELLER-LIRON, Éric KAJFASZ, Guillaume MULLER, Haude MORVAN, Nuria RODRIGUEZ LAZARO, Antoine BORDERIE, Camille GENDRAULT, Fabre Claire, HOYAUX André-Frédéric, Julia ROUMIER, Laurent CHIRCOP-REYES, Nicolas Labarre, Olivier Devillers, Rayya ROUMANOS, SARDIN Pascale, Stéphane CARO, Titouan LAHITTE, Yamna CHADLI

Représentés en CR plénière : Apostolos LAMPROPOULOS, Hélène COQUEUGNIOT, Jean-Pierre MOISSET, Mariella CAUSA, Marina DUFEAL, Tristan COIGNARD

Invités : Hélène COSTE (Directrice SCD), Romain HERAULT (Responsable pôle P2P – DR), Sylvie MALERET (Responsable pôle appui à la recherche – DR), Karine ABADO (Directrice de la Recherche)

CR plénière	
Total présents	**24**
Total représentés	**6**
Total suffrages	**30**

Ordre du jour

CR restreinte 13h30 :

-Présentation : Principes d'appréciation d'une demande d'éméritat

1 Demande de renouvellement d'éméritat :

1. Jean ALBRESPIT – CLIMAS – UBM [Décision]

1 Première demande d'éméritat :

1. Alpha BARRY – PLURIELLES – UBM [Décision]

CR plénière 14h00 :

1. Validation du PV de la CR du 18 juin 2026 [soumis au vote]
2. AAP internes : recherche, colloques, revues et publications [soumis au vote]
3. HCERES : calendrier et méthodologie [pour information]
4. Modèle d'allocation [soumis au vote]
5. Cotisation GIS Asie [pour information]
6. Contrat doc dérogation [soumis au vote]
7. Pour information et se former/Questions diverses

Le Vice-Président Recherche, Nicolas Labarre débute la séance de la CR restreinte à 13h 30.

Pour information - Présentation : Principes d'appréciation d'une demande d'éméritat

(Pour information, cf annexes p11 à p12)

Un document présentant les principes d'appréciation des demandes d'éméritat par la Commission de la Recherche en formation restreinte est présenté par le VP Recherche. Il rappelle les conditions d'obtention de l'éméritat ainsi que celles de son renouvellement. Ce document vise à garantir une évaluation transparente des demandes et à mieux orienter les candidats quant aux différentes possibilités de poursuite de leurs activités au sein de l'Université Bordeaux Montaigne.

Cécile Croce (co-directrice du MICA) souligne qu'il conviendra d'insister, lors de la remise du formulaire aux personnes concernées, sur l'importance d'apporter un soin particulier à la partie consacrée à l'argumentation de leur futur projet scientifique.

La discussion met également en évidence la nécessité de rendre le formulaire de demande de renouvellement plus lisible, notamment en ce qui concerne le choix de la durée souhaitée (de 1 à 4 ans). Il est rappelé que la première demande validée ouvre automatiquement droit à une période de 4 ans.

Enfin, Nicolas Labarre rappelle que les deux critères: poursuite de directions de thèse en cours et projet scientifique, sont tous deux importants. Un candidat peut obtenir l'éméritat sans encadrement de thèse en cours, à condition de présenter un projet scientifique concret et en lien avec l'environnement universitaire de Bordeaux Montaigne. L'avis du conseil de l'unité constitue également un élément significatif dans l'évaluation du dossier.

Pour décision - Demande de renouvellement d'EMERITAT : Jean ALBRESPIT – CLIMAS

➔ La demande de renouvellement d'éméritat de Monsieur Jean ALBRESPIT est validée à l'unanimité par la Commission Recherche restreinte.

14 votes pour, 0 votes contre, 0 abstentions.

Pour décision - Première demande d'EMERITAT : Alpha BARRY – PLURIELLES

➔ La première demande d'éméritat de Monsieur Alpha BARRY est validée à l'unanimité par la Commission Recherche restreinte.

14 votes pour, 0 votes contre, 0 abstentions.

Aucun dossier d'HDR n'a été confié à l'expertise pour cette séance.

La CR en formation restreinte est levée à 13 h 50.

Le VP Recherche, Nicolas Labarre débute la CR plénière à 14h.

Point n°1 - Validation du PV de la CR d'avril et de mai

(Décision)

Nicolas Labarre invite les membres de la CR à faire part de leurs observations et/ou de leurs demandes éventuelles de modification du procès-verbal proposé. En l'absence de remarques, le procès-verbal de la séance de la CR du 18 juin 2026 est soumis au vote des membres de la CR du 24 septembre 2026 à 14h 05.

Membres présents	24
Membres représentés	6
Abstention(s)	1
Blancs ou nuls	0
Suffrages exprimés	**30**
Pour	**29**
Contre	**0**

➔ **Le procès-verbal de la CR du 18 juin 2026 est validé à l'unanimité par les membres de la CR sauf l'abstention de madame Pascale SARDIN, nouveau membre de la CR plénière.**

Point n°2 - AAP internes : recherche, colloques, revues et publications

(Décision, cf annexes p13 à p30)

Informations préalables – Appels à projets et accompagnement à la recherche

Nicolas Labarre présente un point d'information sur la troisième et dernière vague de l'appel à projets HERMES, consacrée aux patrimoines en devenir. Cette vague doit permettre de soutenir des projets sur trois ans, et comportent le financement d'un contrat doctoral ou postdoctoral. Les collègues déjà impliqués dans les projets de la vague 1 pourront présenter un projet dans le cadre de cette troisième vague. Une attention particulière sera portée à des projets proposant une approche transversale des enjeux de démocratie culturelle et patrimoniale. La constitution des projets pourra se faire de manière progressive et collective entre les établissements membres du consortium, avec des mises en relation au sein du consortium, puisque l'ouverture de cette dernière vague est prévue pour fin septembre et la date limite de dépôt est prévue pour fin février 2027.

Les dispositifs d'accompagnement à la préparation des projets ERC dans le cadre d'HERMES sont également rappelés. Ils comprennent notamment une décharge d'enseignement de 40 %, un accompagnement dédié représentant environ un tiers d'ETP ainsi qu'une enveloppe de fonctionnement. Le formulaire de candidature est volontairement léger et doit principalement présenter le projet et son articulation avec la trajectoire scientifique du candidat. Un Webinaire d'information sur ce dispositif est prévu le 14 octobre de 13h à 14h et la date limite de dépôt des demandes est prévue pour mars 2027.

Les Cafés recherche sont reconduits. Ils ont vocation à constituer un espace informel d'information et d'échange permettant aux enseignants-chercheurs de discuter de projets encore en phase d'émergence. Plusieurs rendez-vous sont prévus, notamment autour des mobilités postdoctorales et des projets de mobilité postdoctorale Marie Sklodowska-Curie ainsi que de l'initiation aux projets ERC.

Concernant les dispositifs Marie Sklodowska-Curie, les échanges soulignent notamment l'intérêt des mobilités postdoctorales pour les unités de recherche de l'établissement. Les autres dispositifs, notamment les Doctoral Networks, peuvent également être accompagnés, mais supposent un investissement plus important de la part des porteurs scientifiques.

De plus amples informations sur ces calendriers figurent en annexes.

AAP Recherches 2027
Nicolas Labarre souligne une incongruité dans le calendrier de l'année puisque la programmation des appels à projets intervient avant la ventilation définitive de l'enveloppe recherche, qui sera examinée lors de la Commission Recherche du 15 octobre. Dans l'intervalle, la préparation des AAP s'inscrit dans une logique de continuité par rapport à l'année précédente, les montants restant susceptibles d'être ajustés.

Pour mémoire, les AAP internes 2026 ont permis de soutenir 55 dossiers, pour un budget total de 96 714 €, concernant 13 unités de recherche sur 15 : 19 colloques, 16 projets, 14 revues et 6 fédérations de recherche.

Les dossiers déposés dans le cadre de l'AAP Recherche 2027, lancé avant l'été, seront examinés lors de la Commission Recherche de novembre. L'absence de candidature dans la catégorie des « projets passerelles » est relevée. Ces projets avaient notamment vocation à favoriser la maturation de projets susceptibles d'aboutir ensuite à des candidatures de plus grande ampleur, notamment ANR ou ERC. Cette absence n'est toutefois pas considérée comme préoccupante à ce stade, les PSR pouvant désormais remplir en partie une fonction similaire de maturation de projets collectifs et interdisciplinaires. Une réflexion devra néanmoins être conduite avant le prochain appel afin de déterminer s'il convient de maintenir ou de faire évoluer cette catégorie.
Nicolas Labarre propose ensuite une répartition des rapporteurs pour ces dossiers.

Membres présents	24
Membres représentés	6
Abstention(s)	0
Blancs ou nuls	0
Suffrages exprimés	**30**
Pour	**30**
Contre	**0**

➔ **La proposition de répartition des rapporteurs est examinée. Une modification est demandée concernant le dossier attribué à Olivier Devillers, compte tenu de sa proximité avec le projet concerné. La proposition de répartition des rapporteurs est adoptée à l'unanimité, sous réserve de cette correction.**

AAP Colloques internationaux 2027
L'AAP Colloques internationaux 2027 a été lancé le 8 septembre, selon des modalités similaires à celles de l'année précédente, pour un retour des dossiers fixé au 12 octobre. Le choix d'une session unique pour cet AAP est maintenu. L'expérience d'un dispositif comportant deux sessions avait notamment soulevé des difficultés d'équité entre les candidatures et de répartition des crédits disponibles, et le retour à une session unique n'a pas semblé générer de problème notable.

À la date de la séance, 15 déclarations d'intention ont été enregistrées, dont 5 comportant une demande de cofinancement auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Les calendriers de l'établissement et de la Région permettent l'examen des dossiers par la Commission Recherche avant leur transmission éventuelle à la Région. Les dossiers seront examinés lors de la Commission Recherche de novembre.

AAP Publications
L'AAP Publications n'avait pas été ouvert l'année précédente en raison des contraintes budgétaires, alors que la Commission avait mené des travaux de révision significatifs, découlant des limites du système d'évaluation antérieur : l'avis de la Commission permettait difficilement de discriminer les demandes, puisqu'il ne s'agissait

pas d'émettre un avis scientifique sur le contenu des manuscrits. La Commission avait adopté un dispositif reposant sur des critères objectifs d'éligibilité et des montants forfaitaires, exprimant une politique d'établissement, plutôt que sur une évaluation individuelle *a posteriori*.

Le principe envisagé repose sur un forfait de base de 500 €, auquel peuvent s'ajouter des majorations correspondant à certaines caractéristiques du projet, dans la limite des règles fixées par l'appel, jusqu'à 1500€ au maximum (ces sommes étant éventuellement réduites de façon proportionnelle si le total demandé excède le montant disponible sur l'appel).

Pour postuler, les publications devront notamment présenter un budget précisant le coût total de la publication, le devis de l'éditeur avec une prévision du tirage, ainsi que les modalités et circuits de diffusion de l'ouvrage, qu'il s'agisse du format papier ou numérique. Dans le cas d'une publication numérique, devront notamment être précisés la plateforme utilisée, les conditions d'accès et, le cas échéant, l'existence d'un embargo. Un cofinancement devra également être assuré, à hauteur d'au moins deux tiers de la somme sollicitée auprès de la PSE, notamment par une ou plusieurs unités de recherche ; la contribution de l'éditeur n'est pas comptabilisée dans ce calcul.

L'instruction des demandes reposera principalement sur un contrôle de conformité aux critères définis dans l'appel. La Commission Recherche pourra néanmoins être amenée à examiner les situations présentant une ambiguïté.

Les montants précis de l'enveloppe seront arrêtés lors de la ventilation budgétaire du 15 octobre.

Le principe d'un circuit court avec les Presses universitaires de Bordeaux (PUB) est maintenu.

AAP Revues
Nicolas Labarre indique qu'au vu des travaux de suivi menés notamment au sein de la Direction de la recherche, la démarche d'amélioration continue par le biais de l'AAP Revues, engagée depuis plusieurs années, a atteint un certain palier. Par ailleurs, les évaluations menées par la Commission recherche ont connu en 2024 des difficultés parallèles à celles observées pour les publications : il est difficile et sans doute peu approprié de départager *scientifiquement* les revues, et les autres aspects de leur fonctionnement peuvent être observés, commentés, mais ne peuvent donner lieu à une discrimination qu'à l'aune de critères définis collectivement.

Pour pallier à cette difficulté, il est proposé de faire évoluer le dispositif vers un modèle ressemblant à celui élaboré pour l'AAP publications, combinant :
- un socle de financement, attribué aux revues remplissant les conditions d'éligibilité ;
- une part complémentaire destinée à financer, le cas échéant, un projet spécifique présenté par la revue et évalué par la Commission Recherche.

Les conditions d'éligibilité envisagées sont les suivantes : disposer d'un ISSN ; publier régulièrement depuis au moins deux ans ; avoir un directeur scientifique membre de l'Université Bordeaux Montaigne ; pour les revues déjà soutenues, avoir transmis le bilan du financement précédent ; préciser la politique de la revue concernant l'usage de l'intelligence artificielle ; et présenter un plan précis d'utilisation de la dotation sollicitée.

Les dépenses relevant du fonctionnement éditorial courant seraient notamment éligibles : mise en page, mise en ligne, corrections ortho-typographiques, impression, diffusion et traduction. En revanche, les événements périphériques à l'activité éditoriale de la revue n'ont pas vocation à être financés dans ce cadre.

La proposition initiale prévoit d'affecter la majeure partie de l'enveloppe au socle et jusqu'à 30 % à des projets spécifiques d'amélioration, susceptibles de bénéficier d'un financement complémentaire pouvant aller jusqu'à 1 000 €.

Les échanges portent notamment sur le risque de saupoudrage des crédits et sur la notion même d'«amélioration», qui pourrait paradoxalement avantager les revues ayant davantage de progrès à accomplir au détriment de celles disposant déjà d'un fonctionnement consolidé. Il est rappelé que le dispositif doit d'abord permettre de soutenir l'activité éditoriale existante, tout en conservant une capacité à accompagner des projets spécifiques.

À l'issue des échanges, l'hypothèse d'un socle représentant 75% de l'enveloppe est privilégiée. Les projets spécifiques seraient, quant à eux, soumis à une véritable évaluation avec rapporteurs.

➔ **Aucun vote n'est organisé à ce stade. Les principes discutés seront traduits dans un document d'appel à projets qui sera présenté à la Commission Recherche avant son lancement.**

Point n°3 - HCERES : calendrier et méthodologie

(Pour information, cf annexes p31 à p35)

Le calendrier de la prochaine campagne d'évaluation HCERES est présenté, disponible en annexes. Cette discussion fait suite à un travail entamé en CDUR depuis plusieurs mois.

Les principales échéances sont les suivantes :
- réunion stratégique : 5 janvier 2027 ;
- production d'une version 0 à la mi-avril 2027, permettant l'organisation de relectures croisées ;
- dépôt de l'autoévaluation de l'établissement et de ses formations : 28 juin 2027 ;
- dépôt des autoévaluations des unités de recherche : 5 juillet 2027 ;
- début des visites des unités de recherche : septembre 2027 ;
- visite conjointe de l'établissement et de ses formations : novembre 2027 ;
- envoi de la version provisoire du rapport concernant l'établissement et ses formations : fin février 2028.

Les membres CR signalent que certains laboratoires ont déjà été contactés par le HCERES dans le cadre de la préparation des comités d'évaluation.

Les nouveaux guides d'évaluation sont disponibles sur le site du HCERES (https://www.hceres.fr/fr/documents-pour-levaluation). La méthodologie proposée évolue par rapport aux campagnes précédentes : les unités sont invitées à privilégier une présentation sélective et stratégique plutôt qu'une restitution exhaustive de leurs activités. L'autoévaluation doit ainsi faire ressortir les éléments les plus significatifs de la stratégie scientifique et du positionnement de l'unité.

Une harmonisation au niveau de l'établissement demeure néanmoins nécessaire. Des éléments communs seront donc préparés et mis à disposition des unités afin de faciliter la rédaction des dossiers. Ils porteront notamment sur :
- la politique scientifique de l'établissement, notamment PSR, AMI-SHS et COMP ;
- SAPS et innovation ;
- la science ouverte et les données de la recherche ;
- l'intégrité scientifique, l'éthique et la déontologie ;
- les engagements de l'établissement en matière d'égalité, d'usage de l'intelligence artificielle, de développement durable et responsabilité sociétale et d'inclusion ;
- la politique documentaire en lien avec le SCD.

Ces éléments doivent constituer une boîte à outils commune, adaptable par chaque unité à sa situation et à sa stratégie propre. Leur préparation doit être engagée dès l'automne afin qu'ils soient disponibles avant le lancement formel de la campagne en janvier.

Nicolas Labarre rappelle que les documents HCERES sont d'ores et déjà connus et que les unités peuvent donc commencer leurs travaux sans attendre janvier.

Point n°4 - Modèle d'allocation

(Pour décision, cf annexes p36 à p37)

Le travail engagé au printemps sur le modèle d'allocation de la dotation aux unités de recherche est présenté par Nicolas Labarre.

La réflexion avait notamment porté sur la place des doctorants dans les effectifs pris en compte par le modèle. Actuellement, un doctorant est comptabilisé à hauteur d'un tiers d'un titulaire. Plusieurs hypothèses ont été testées afin d'accroître leur poids dans le calcul, mais celles-ci entraînent des effets de bord importants, notamment pour les unités de petite taille ou présentant des configurations particulières. Aucun modèle alternatif suffisamment satisfaisant n'ayant émergé, le mode de comptabilisation actuel est maintenu pour 2026-2027.

Un regret est exprimé par Antoine Weidman quant à l'impossibilité de mieux valoriser les doctorants dans le modèle. Nicolas Labarre exprime son accord, et indique que les pratiques diffèrent selon les établissements, certains ne comptabilisant pas les doctorants et d'autres les intégrant à hauteur d'un tiers.

Le second sujet concerne le bonus représentant 3 % de l'enveloppe, historiquement fondé sur le nombre de soutenances de thèse au cours des deux années précédentes. Ce critère, initialement destiné à encourager la réduction de la durée des thèses, ne répond plus aux priorités actuelles de la politique scientifique. À terme, et comme évoqué lors des CR du 23 avril 2026 ainsi que du 21 mai 2026, il est envisagé de reconstruire un bonus permettant de mieux valoriser des dimensions telles que les SAPS, l'innovation, le transfert ou la médiation scientifique. Les indicateurs correspondants ne sont toutefois pas encore suffisamment stabilisés pour être intégrés au modèle sans créer une charge de collecte disproportionnée.

Membres présents	24
Membres représentés	6
Abstention(s)	0
Blancs ou nuls	0
Suffrages exprimés	**30**
Pour	**30**
Contre	**0**

➔ **Pour 2026-2027, il est donc proposé de neutraliser le bonus de 3 % et d'en redistribuer le montant dans la composante « dynamisme ». La répartition devient ainsi :**

77 % au titre des effectifs et 23 % au titre du dynamisme, contre précédemment 77 % / 20 % / 3 %.

Un travail devra être poursuivi en 2026-2027 afin de définir les indicateurs susceptibles de permettre la réintroduction ultérieure d'un bonus, notamment autour des actions SAPS.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Point n°5 - Cotisation GIS Asie

(Pour information, cf annexes p38 à p39)

Un point d'information est présenté sur la participation de l'Université Bordeaux Montaigne au GIS Asie.

Cette présentation s'inscrit dans une volonté plus générale de ne pas reconduire automatiquement les adhésions aux GIS sans disposer périodiquement d'un bilan de leur activité et de leur apport pour l'établissement.

Depuis 2020, le GIS Asie a versé 7 755 € au bénéfice d'actions liées à l'établissement, notamment pour soutenir la recherche doctorale, la valorisation et la diffusion de la recherche. Une part importante de ces financements a concerné des manifestations scientifiques.

Au-delà de ce bilan financier, l'adhésion au GIS Asie s'inscrit dans plusieurs orientations scientifiques portées par l'établissement, notamment les travaux relatifs à l'Asie développés dans le cadre du projet Décrypte, ainsi que les recherches sur les conflits et les représentations.

Les échanges conduisent également à rappeler la nécessité de disposer d'une vision actualisée de l'ensemble des GIS et réseaux auxquels adhère l'établissement. Le GIS Afrique n'est notamment plus financé par l'établissement, en raison d'une utilisation jugée faible au regard de l'évolution de la cotisation. Les informations relatives aux différents GIS seront actualisées prochainement.

Point n°6 - Contrat doctoraux – demandes de dérogation

(Pour décision, cf annexes p40 à p41)

La Commission examine la situation de quatre doctorants au regard de l'article D. 412-2 du Code de la recherche, qui prévoit que le contrat doctoral prend effet dans l'année suivant la première inscription en doctorat, sauf dérogation accordée par l'instance compétente.

La question de l'instance compétente et, plus largement, de la nécessité même d'une dérogation dans certaines situations est discutée. Il est notamment relevé que les candidats concernés peuvent déposer leur candidature au contrat doctoral au cours de leur première année et prendre leurs fonctions alors qu'ils se situent encore dans la période prévue par le texte.

La formulation réglementaire apparaît ainsi difficile à articuler avec la pratique suivie jusqu'à présent. Il est proposé qu'un travail soit mené avec l'École doctorale afin d'examiner les pratiques d'autres établissements et de déterminer si cette procédure doit être maintenue pour les doctorants encore en première année.

Membres présents	24
Membres représentés	6
Abstention(s)	0
Blancs ou nuls	0
Suffrages exprimés	**30**
Pour	**30**
Contre	**0**

➔ **Dans l'immédiat, afin de sécuriser la situation des quatre étudiants et de ne pas retarder la mise en œuvre de leurs contrats, la liste est soumise au vote.**

À l'unanimité, la Commission Recherche du Conseil académique se propose d'accorder les dérogations aux quatre doctorants concernés.

Point n°7 - Points d'actualité et questions diverses

(Pour information, cf annexes p42 à p51)

Plateforme Arguemus

Un point est présenté concernant la plateforme Arguemus. À la suite de l'achèvement du contrat qui avait permis son développement, des interrogations existaient sur la capacité de l'établissement à maintenir son fonctionnement.

Une solution transitoire a été trouvée grâce à la mobilisation conjointe de la Direction de la recherche et du Service commun de documentation. Elle permettra de mobiliser 0,2 ETP pendant une année supplémentaire afin d'assurer le maintien et l'animation de la plateforme.

Cette organisation n'a pas vocation à constituer une solution pérenne. La situation sera réexaminée dans un an, notamment en fonction des possibilités de financement et de l'évolution de l'organisation. La crainte d'une interruption immédiate de la plateforme a néanmoins pu être levée grâce à l'implication des services et des collègues concernés.

Information, accompagnement et formation à la recherche
Les différents canaux d'information relatifs à la recherche sont rappelés : les actualités recherche sur l'ENT, la newsletter recherche, ainsi que les fiches recherche disponibles sur l'ENT, qui regroupent les informations et procédures utiles.

L'offre de formation recherche est également rappelée. Elle comprend notamment des formations relatives au montage de projets, aux sciences avec et pour la société, à la science ouverte et à l'édition numérique.

Les ateliers initialement prévus dans le cadre des Assises de la recherche seront reprogrammés au cours de l'année. Une réflexion est parallèlement engagée pour organiser les prochaines Assises en septembre, sous la forme d'une véritable « rentrée recherche » permettant de lancer l'année universitaire.

Un questionnaire consacré aux données de la recherche, élaboré dans le cadre de l'Atelier bordelais de la donnée, sera par ailleurs diffusé prochainement.

Actualités SAPS et manifestations scientifiques
Plusieurs actualités relevant des Sciences avec et pour la société (SAPS) sont présentées, notamment la parution d'un ouvrage augmenté et la préparation de l'épisode 7 d'« Archi perdue ».

Cédric Brun (Vice-président délégué « Science et Société & Partenariats ») adresse ses remerciements à l'ensemble des chercheurs, enseignants-chercheurs, doctorantes et doctorants participant à la Nuit de la recherche, ainsi qu'aux laboratoires ayant contribué aux différentes manifestations en ouvrant leurs activités au public et en présentant leurs travaux de recherche.

Les manifestations organisées dans le cadre de la Fête de la science ainsi que d'autres événements de diffusion de la culture scientifique sont également signalées.

GéoDock
Le lancement au GéoDock de l'ouvrage d'André-Frédéric Hoyaux, issu de l'exposition Un Globe des Mondes, est annoncé. L'exposition se poursuit par ailleurs au Musée d'Aquitaine.

Départ d'Éric KAJFASZ
Éric KAJFASZ informe la Commission qu'il rejoindra Pékin à compter du 1er janvier afin de participer au lancement d'un IRL entre la France et la Chine. Cette nouvelle fonction ne lui permettant plus de poursuivre son mandat actuel au sein de la Commission, il annonce sa prochaine démission. Il remercie les membres de la Commission pour les années de travail conduites collectivement.

Après avoir remercié Eric Kajfasz pour sa présence et ses contributions à la CR, et en l'absence d'interventions ultérieures, le Vice-Président Recherche lève la séance à 16h10.

Fait à Pessac le 30/09/2026

Le VP de la Commission recherche
Nicolas LABARRE

UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE
PRÉSIDENCE

Annexes

1. Présentation : Principes d'appréciation d'une demande d'éméritat (p11-12)
2. AAP internes : recherche, colloques, revues et publications (p13-30)
3. HCERES : calendrier et méthodologie (p31-35)
4. Modèle d'allocation (p36-37)
5. Cotisation GIS Asie (p38-39)
6. Contrat doc dérogation (p40-41)
7. Pour information et se former/Questions diverses (p42-51)

Principes directeurs pour l'appréciation d'une demande d'éméritat ou de renouvellement

L'éméritat est un titre honorifique et accessoire, régi par le décret n°2021-1423 du 29 octobre 2021 et la Loi de la programmation de la recherche (LPR), qui permet au retraité de poursuivre des activités de recherche sans lien de subordination.

Critères d'éligibilité et d'appréciation (ordre de priorité)

1. Poursuite de directions de thèse en cours

2. Projet scientifique

3. Intégration et collaboration avec l'UR : présence scientifique régulière, participation aux activités de l'unité, et contribution à la dynamique collective.

Rappel : Durée et renouvellement

4 ans à la 1ère attribution
Renouvellement possible 1 fois pour 1 à 4 ans (bilan exigé + nouveau projet scientifique excluant nouvelles thèses).

Grille synthétique d'évaluation (exemples de critères pondérés)

- **Conformité réglementaire (Thèses en cours)** — *obligatoire*
- **Avis du conseil d'unité avec validation de la direction de l'unité de recherche** - *obligatoire*
- **Qualité du projet scientifique (pertinence, faisabilité)** — *forte importance*
- **Bilan antérieur (pour renouvellement)** — *forte importance*
- **Impact et intégration locale (présence, collaborations)** — *moyenne*

Si l'émérite présente des projets scientifiques individuels sans que son expérience soit valorisée dans des projets communs intégrant/collaborant avec des membres actifs de l'université et/ou de l'unité de recherche et que son objectif est de pouvoir disposer des accès numériques universitaires, l'émérite peut se voir octroyer ces droits immédiatement sur simple demande à la Direction de la Recherche sans déposer une demande d'éméritat qui ne remplirait pas la condition primaire (direction de thèses et du projet scientifique en lien avec son unité de recherche).

Lien ENTP : https://entp.u-bordeaux-montaigne.fr/fr/procedures/recherche/vie-de-l-unite/emeritat.html

2. AAP, dont AAP internes : recherche, colloques, revues et publications

[pour information et soumis au vote]

6

1- Appel à projets : projets de recherche

- AAP région lancement
- AAP hermes à venir
- AAP interne en cours

Appel à Projet Recherche Région Nouvelle-Aquitaine 2027

Présentation générale de l'AAP par le Conseil régional à l'attention des chercheurs et enseignants-chercheurs – Exclusivement en présentiel	06/10/2026 14 :00 – 16 :00 Salle des Thèses
Ouverture de l'appel à projets	01 octobre 2026
Ouverture de la plateforme de soumission (MDNA)	15 octobre 2026
Date limite de déclaration d'intention pour accompagnement au montage de projet par le Pôle Projets et Partenariats (P2P) – Pour déclarer votre intention, envoyez un mél à projets-recherche@u-bordeaux-montaigne.fr	16 Octobre 2026
Retour des dossiers préliminaires à P2P	13 novembre 2026
Finalisation des plans de financement, de la thématique scientifique et du partenariat (en vue de la validation par la Commission de la Recherche)	02 décembre 2026
Validation par les instances de l'établissement	10 décembre 2026
Retour des dossiers complets à P2P	15 Décembre 2026
Date limite dépôt des projets à la région par P2P	17 décembre 2026
Décision du Conseil régional	Commission permanente de mai 2027 Susceptible d'être modifié
Publication des résultats et contractualisation avec le Conseil régional	A partir de mai 2027

Université BORDEAUX MONTAIGNE

Échéances à venir pour le projet Hermes

Appel à Programme pour la vague 3:

- Ouverture fin septembre - date limite de dépôt prévue fin février
- Mise en œuvre en Septembre 2027

Bourses d'accompagnement aux projets ERC

- Webinaire d'information le 14 Octobre de 13H à 14H
- Date limite de dépôt des demandes prévues en Mars 2027

En complément : Cafés Recherche – Automne

RDV dans le patio de la Maison de la Recherche

- Lundi **28/09** de 12:30 à 13:30 **– Rentrée pour la Recherche** – une équipe pour vous accompagner sur vos projets de recherche

- Lundi **09/11** de 12:30 à 13:30 **– AMI MSCA Postdoctoral Fellowship 2027 –** Faites promouvoir vos sujets de recherche pour recruter des post-doctorants internationaux

- Lundi **07/12** de 12:30 à 13:30 **– Initiation aux projets ERC** : des Starting Grants aux Advanced Grants

Université BORDEAUX MONTAIGNE

CALENDRIER DES APPELS À PROJETS ET ÉVÉNEMENTS RECHERCHE

Suivi synthétique des échéances - 1er semestre 2026/2027

Programme / Dispositif	Événement / Étape	Date / Période	Sept 26	Oct 26	Nov 26	Déc 26	Janv 27	Fév 27
AAP Région	Venue de la Région (Présentation)	06/10/2026		06/10				
AAP Région	Période de montage du dossier	06/10 -> 17/12				17/12		
AAP Région	Date limite de dépôt des dossiers	17/12/2026				17/12		
AAPG ANR 2027	Phase 1 - Dépôt du dossier	Jusqu'au 13/10		13/10				
HERMES	Ouverture de l'appel à programmes 3	Fin Sept 2026	Fin Sept					
HERMES	Montage des programmes	Sept 26 -> Fév 27						
HERMES	Dépôts des programmes	Février 2027						Fév 2027
HERMES	Webinaire de présentation des bourses ERC	oct-26		14/10				
Cafés Recherche DR	Présentation des services de la DR	28/09/2026	28/09					
Cafés Recherche DR	Accompagnement projets MSCA	09/11/2026			09/11			
Cafés Recherche DR	Initiation aux ERC	07/12/2026				07/12		
IUF	Montage des dossiers IUF	Août - Octobre	24/09 - Enregistrement obligatoire	22/10 dépôt des dossiers				

01/10/2026

Université BORDEAUX MONTAIGNE

AAP internes

- Calendriers contraints
- Discussion enveloppe : CR du 15/10

Retour sur l'AAP interne 2026

- 55 dossiers soutenus

 (19 colloques, 16 projets, 14 revues, 6 fédération de recherche)
- Budget de 96 714 €
- 13/15 unités concernées

AAP projets recherche 2027

- 13 dossiers
- Pas de projets « passerelle »
- Rapporteurs (décision en novembre)

AAP colloques internationaux 2027

Etapes	Échéances
Ouverture de l'AAP PSE 2026 "Colloques internationaux"	01/09/2026
Ouverture de l'AAP Colloques internationaux 2026 de la Région NA	8 septembre 2026
Soumission des déclarations d'intention Formulaire en ligne,) à la Direction de la Recherche	15/09/2026
Accompagnement par Sylvie Maleret colloques-recherche @ u-bordeaux-montaigne.fr	Du 15/09/2026 au 12/10/2026
Date limite de dépôt des dossiers complets à la Direction de la Recherche. colloques-recherche @ u-bordeaux-montaigne.fr	12/10/2026 à midi
Validation définitive des dossiers par la Commission Recherche	19/11/2026
Communication des résultats	20/11/2026
Envoi des dossiers à la Région NA	23/11/2026

AAP colloques internationaux 2027

- Lancement de l'AAP le 8 septembre selon les mêmes modalités que l'an dernier sur une seule session avec retour des dossiers le **12 octobre**.
- À ce jour 15 déclarations d'intention

dont 5 avec demande co-financement Région NA

- 2 AMERIBER, 2 ARTES, 1 CEMMC, 1CLLE, 1 LAM, 2 MICA, 4 Plurielles

Discussion sur l'AAP revue et publication

- Relance de l'AAP publication [?]
 - Pour référence, environ 10k€
- Nouvel AAP revue (bisannuel) [?]
 - Pour référence, environ 20k€

CR 20 nov. 2025

AAP Publications 2026

Critères	Montant alloué		Contrôle DR		Contrôle CR
☐ **monographie** **Justification (une ou deux lignes)**	400€	☐	Commentaire si désaccord	☐	Commentaire si désaccord
☐ **jeune chercheur */HDR** **Justification (une ou deux lignes)**	200€	☐		☐	
☐ **cofinancements équivalents à au moins 2x la demande PSE (hors contribution de l'éditeur)** **Justification (une ou deux lignes)**	200€	☐		☐	
☐ **éditeur nouvelle Aquitaine ou éditeur universitaire **** **Justification (une ou deux lignes)**	200€	☐		☐	
☐ **forfait de base**	500€	☐		☐	

Forfait maximum ouvert pour l'ouvrage : 1500€

* jeune chercheur : soutien au premier ouvrage suivant la thèse

** éditeur universitaire : l'éditeur scientifique public est défini comme étant la structure éditoriale rattachée à un (ou plusieurs) organisme(s) scientifique(s) public(s), qui a pour mission de diffuser les savoirs et les travaux de recherche, de valoriser la recherche portée par l'établissement et de promouvoir l'excellence de la production scientifique aux niveaux national et international. Leur statut juridique peut être privé ou public.

Université BORDEAUX MONTAIGNE

AAP Publications 2026

Conditions financières d'éligibilité des publications :

Sont éligibles au soutien de l'établissement les publications :

- comportant **un budget avec le coût total** de la publication ;
- comportant le **devis de l'éditeur** avec une prévision du **nombre de tirage** ;
- indiquant précisément **les circuits de distribution** (et prévoyant un tel circuit)
- *Comment et où sera diffusé le livre papier (ainsi que l'ePub éventuel). Si publication uniquement sous format numérique : indiquer le nom de la plateforme + accès (gratuit ou non) + embargo éventuel si payant* ;
- **co-financées** au moins à hauteur des 2/3 de la somme demandée à la PSE, par exemple par une ou plusieurs UR (la contribution de l'éditeur n'est pas comptabilisée) ;

Université BORDEAUX MONTAIGNE

AAP Revues

Annales du midi – CH	1889
Aquitania	1983
ArchéoSciences – revue d'archéométrie	1977
Astasa	2020
Bulletin hispanique	1899
Communication et organisation	1992
Communication, techno. et développement	2014
Conceptos	2020
Essais	2012
Etudes Digitales	2016

Féeries (UGA avant 2023)	2023
Figures de l'Art	1993
Genre en séries	2015
Horizons/théâtre	2012
Leaves	2015
Lumières (CAIRN depuis 2018)	2003
RadioMorphoses - CH	2016
Revue française des méthodes visuelles - CH	2017
Revues des études anciennes –CH	1899
Suds (ex: Cahiers d'outre-mer)	1948

Logique d'amelioration continue
Nouveaux objectifs (rayonnement, modèle économique, etc.) ?

Evaluation peu satisfaisante

➘ Même logique : mieux définir *en amont* sur des critères sans ambiguïté

Université BORDEAUX MONTAIGNE

Proposition - AAP Revues

Conditions d'éligibilité

Les revues qui ont un ISSN et qui publient annuellement au moins un numéro ou 8/10 articles par an, depuis au moins deux ans.

Le directeur scientifique de la revue doit être membre de l'Université Bordeaux Montaigne

Pour les revues ayant déjà obtenu un financement en 2026 : avoir remis son bilan 2026, avoir utilisé le soutien pour l'objectif défini lors de l'Appel

S'engager à mentionner la politique de la revue concernant l'usage de l'intelligence artificielle dès le prochain numéro

Proposer un plan d'usage précis de la dotation sollicitée

Dépenses éligibles pour la dotation fixe

Fonctionnement courant : mise en page, mise en ligne, corrections ortho-typographiques, impression, diffusion, traduction.

Université BORDEAUX MONTAIGNE

AAP Revues

Un « socle » et un projet optionnel

- 70% de l'enveloppe (au moins) sur le socle : demande + éligibilité
- Jusqu'à 30% de l'enveloppe sur projet d'amélioration spécifique : SO, objectifs d'établissement déclinés à partir du COMP. Projet chiffré, à concurrence de 1000€ [?]

➔ l'évaluation porte seulement sur cette éventuelle partie projet

➔ Moteur pour poursuivre l'amelioration continue *au cas par cas*

Exemples (hypothèse enveloppe de 20k€ ➔ “socle” de 14k€)

20 revues candidates

Toutes sont éligibles

➘20 revues obtiennent 1000€ (700€ de “socle”/revue, puis restant redistribués)

20 revues candidates

Toutes sont éligibles

Trois font des projets convaincants pour 1000€ chacune, validés par la CR

➘ 17 revues obtiennent 850€ (700€ de “socle”, plus relicat)

➘ 3 revues obtiennent 1850€ (850€ + projet spécifique)

3. HCERES : calendrier et méthodologie

[pour information]

Rappel: calendrier HCERES

- Réunion stratégique : 5 janvier 2027
- Dépôt des autoévaluations des unités de recherche : 5 juillet 2027
- Dépôt de l'autoévaluation de l'établissement et de ses formations : 28 juin 2027
- Début des visites des unités de recherche : septembre 2027
- Visite conjointe de l'établissement et de ses formations : novembre 2027
- Envoi de la version provisoire du rapport de l'établissement et de ses formations : fin février 2028

Rappel: nouveau contrat

- Nouveau contrat : 1er janvier 2028
- Nouvelle direction de l'unité prendrait ses fonctions au 1er janvier 2028 au démarrage du nouveau contrat
- Démarrage de la séquence électorale : rentrée 2027

HCERES : Calendrier de travail

- Janvier-Avril – rédaction
- 13 avril – dépôt V0 à la DR
- 15 avril – envoi aux relecteurs au sein de la CDUR
- 17 mai – retour de la V0 avec commentaires des relecteurs
- 18 mai – envoi V0 relue aux Unités par la DR
- 21 juin – VF
- Fin juin-5 juillet – dépôt avec la DR des dossiers sur la plateforme de l'HCERES

HCERES : Proposition d'éléments de soutien pour la rédaction

Éléments utilisables pour la rédaction et l'intégration dans le dossier:

- éléments Politique scientifique (PSR, AMI-SHS, COMP)
- éléments SAPS-Inno
- éléments SO-données de la Recherche
- éléments IS et éthique
- Élément sur les engagements de l'établissement : Egalité, usage de l'IA, DD&RSE, inclusion

- Autres besoins ?

4.Modèle d'allocation

[pour information]

- Pour 2026-2027 :
 - bonus neutralisé mais somme redistribuée
 - Répartition 77/23 (20% dynamisme + 3% du « bonus ») de la somme allouée à la dotation des unités
- Pour 2027-2028- remise du bonus avec un Travail en amont sur la définition du bonus SAPS
 - 2026-2027 pour faire le relevé des indicateurs à partir de mai

5.Cotisation GIS Asie

[pour information]

- Rappel des objectifs du GIS ASIE

Le GIS Asie est intégré dans les GIS études aréales comme le GIS Afrique

3 objectifs :

- Structurer les recherches en sciences humaines et sociales sur l'Asie et les promouvoir
- Favoriser la visibilité et les collaborations internationales des équipes du GIS
- Soutenir les jeunes chercheur · e · s.

- Rappel du contexte
 - Adhésion au GIS Asie au 1er janvier 2020
 - Coût annuel : 1000 euros (2021 : 50% UR et 50% PSE ; 2022 : 100% UR ; 2023, 2024, 2025 : 100% PSE)
 - Avantages et intérêts : depuis 2020, 7755€ ont été versés par le GIS à l'UBM pour soutenir la recherche doctorale, la valorisation/diffusion de la recherche et majoritairement les manifestations scientifiques
 - Renouvellement de la convention au 1er janvier 2027

- Unités concernées
 - D2iA (15) et Plurielles (4), CLLE (3), Artes (2), Passages (1), MICA (1), CLIMAS (1), LAM (1)

- Demande : prise en charge par l'établissement sur le budget recherche

6. Contrat doc dérogation

[pour information]

Le contrat doctoral prend effet dans l'année qui suit la première inscription en doctorat, sauf dérogation accordée par le conseil académique ou, dans les établissements non dotés d'un conseil académique, par le conseil scientifique de l'établissement employeur ou par l'organe en tenant lieu, siégeant en formation restreinte aux enseignants-chercheurs et personnels assimilés.

Code de la recherche, Article D412-2

- Boromée BAUMANN,
- Anissa BRAHAM,
- Gabriele ROMANI,
- Qiaojuan XIE.

7.Point s'informer et se former calendrier/ dates à retenir

Informations importantes

➢ Information Plateforme Arguemus

-Remplacement partiel de Stéphanie Louison avec Alia Benharrat (DR) et Caroline Aubert (SCD sur 0.2 ETP).

-Maintien de la plateforme. 9 revues UBM utilisent les services (publications ou flux éditorial). Nouvelle version du logiciel sera implantée en octobre 2026.

S'informer

Les actualités recherche



La newsletter recherche

La newsletter de juillet 2026
Prochaine newsletter prévue en décembre 2026



L'ENTP

toutes les fiches recherche

0.Toutes les fiches recherche et son actualité

Vous retrouverez ici les fiches d'aide classées par thème, l'actualité de la recherche (colloque, manifestation ..) et l'actualité de l'édition scientifique

@si vous souhaitez mettre en avant une actualité, une information, un portrait
Un contact : agathe.huteau@u-bordeaux-montaigne.fr

Université
BORDEAUX
MONTAIGNE

Se former

Une offre de formation à destination de toute la communauté scientifique

Une lettre envoyée par Karine.abado@ « Appuis et soutiens pour vos activités de recherche : »

➢ Formation en Montage de projet de recherche

- Une formation en 5 modules pour sensibiliser au montage de projet de recherche collectif ou individuel dans le cadre d'appels à projets ciblés ou de partenariats.

En savoir +

➢ Formation Science avec et pour la société :

- Médiation scientifique – Tout un langage à apprendre
- Concevoir une exposition sur kakemonos pour valoriser la recherche : étapes clés et bonnes pratiques

En savoir +

➢ Formation Science ouverte et Edition numérique :

- Découvrir la Science ouverte
- Gérer ses données pour un projet de recherche
- S'initier au RGPD
- Publier ses données de recherche : panorama des opportunités
- Comprendre les identifiants numériques : comment rendent-ils visible la recherche scientifiques ?
- Qu'est-ce que les humanités numériques (initiation) ?

En savoir +

Université BORDEAUX MONTAIGNE

Se former

- Ateliers Corpus et Terrain (ACT) Ouverture des Ateliers Corpus et Terrain (ACT) : Atelier Questions/Reponses sur la gestion des données de la recherche animés par 3 services (DR, SCD, MSHBx). Mardi 29/09 et 24/11 - 10h30/12h30 (ouvert aux chercheurs, dont doctorants) - Salle 3, MSHBx
https://entp.u-bordeaux-montaigne.fr/fr/actualites/recherche/lancement-des-ateliers-corpus-et-terrain.html

- Ateliers ABDo

Mise en place progressive des Ateliers ABDo (Réseau des correspondants/personnel en soutien à l'échelon bordelais sur les données de la recherche) avec mise en place prochaine d'un Guichet unique pour toutes questions relatives à la gestion de ces données pour les établissements membres (dont UBM).

Se former :
Report des ateliers Assises de la recherche

- Vers HAL & ORCID, maitriser son identité numérique avec les CV HAL et les identifiants numériques
- Vers les financements européens (et les autres !)
- Vers une recherche pour la société, idéation de projets
- Vers l'IA pour la recherche, partage de pratiques
- Vers sa première thèse

Université BORDEAUX MONTAIGNE

Nuit de la recherche



Léa Ménard, Nuit de la recherche 2025 ©Université Bordeaux Montaigne

Bordeaux

Jeudi 24 septembre auprès de classes de scolaires
Vendredi 25 septembre à Cap Sciences

- 23 chercheur.es et doctorant.es de l'université y participent
- 12 unités de recherche représentées

Mener l'enquête pour tenter de trouver les thématiques de recherche des chercheur.es, découvrir des sujets de thèse en 180 secondes, trouver l'intru parmi un groupe de chercheur.es… divers ateliers, animations, stands de manipulations, expositions sont à découvrir au fil de la soirée !

Agen

Vendredi 02 octobre

Après-midi : Interventions auprès de scolaires du Lycée Jean-Baptiste de Baudre

Soirée : Mini-talks et ateliers dans le bar L'Indé

- 5 chercheur.es et doctorant.es de l'université y participent

Université BORDEAUX MONTAIGNE

La Fête de la science et son circuit scientifique

Du 5 au 9 octobre

Pour la première fois des ateliers sur le campus :

- Dans les coulisses de l'archéologie (Archéosciences Bordeaux, Ausonius)
- Quand les films font le genre : cinéma, médias et cohésion sociale (MICA)
- Alimentation et œnologie : que disent les sciences humaines ? (AMERIBER)
- L'envers des cartes (Passages)

Hors les murs :

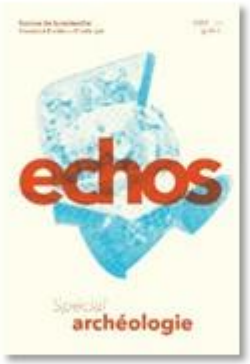
- Interventions de chercheur.es dans des lycées en région (Ribérac, Fumel, Mont de Marsan, Saint-Jean-Pied-de-Port)

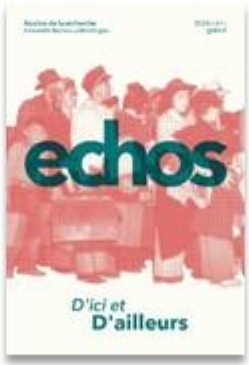
echos : éditions et médias

Nouveau titre pour
echos l@ collection



Nouveau numéro
fanzine de la recherche #02 (fev-mars 2027)
en préparation sur la thématique « Et demain ? »







Nouvel épisode
Archi-perdu·e #7 (sept 2026)
sur les enfants artistes de scène



Université
BORDEAUX
MONTAIGNE

Expositions



Jusqu'au 13 décembre
au Musée d'Aquitaine, au GéoDock et sur les grilles du campus de Talence



Exposition itinérante
empruntable (bibliothèques municipales, établissements scolaires, cinémas…)

Save the date : 3 novembre 2026 prochaine date de dépôt à la pépinière SAPS